

Aménagement et valorisations marchandes et non marchandes des aménités de la forêt méditerranéenne

Les gîtes forestiers : les suites de retrouvance

par Charles PUJOS * et Jean-Luc ROUQUET **

Un peu d'histoire...

En 1876, dans l'annuaire du Club Alpin Français, figurait ce commentaire : "... Dans le hameau des Sauvas, une maison forestière va se terminer et le touriste trouvera toujours de bons guides, un abri et une cordiale hospitalité."

L'accueil forestier n'est donc pas pour l'O.N.F une découverte

récente : nombreuses sont ainsi les forêts qui dissimulent depuis des temps immémoriaux, sous l'ombre de leurs arbres ou à l'orée de leurs clairières, un abri de bivouac, une cabane, parfois même un refuge équipé de bat-flanc et d'un minimum de mobilier...

Dans la région, l'exode rural a libéré depuis plus d'un siècle un patrimoine bâti important, (plusieurs milliers de constructions), devenu "bâti forestier", terme générique impropre qui réunit aujourd'hui aussi bien :

- ◆ d'anciennes fermes ou bergeries, voire d'anciens villages, souvent rachetés par l'Etat avec leurs propriétés environnantes, dans le cadre de la politique de restauration des terrains en montagne,

- ◆ d'anciennes maisons forestières, construites à l'origine pour loger les gardes et les ouvriers forestiers en charge de la reforestation, et elles-mêmes libérées par "l'exode fores-

tier" (phénomène qui a vu le déménagement des forestiers et de leurs familles vers des lieux plus propices à leur intégration sociale).

La reconversion de ce patrimoine bâti a été et constitue encore un facteur permanent de préoccupation pour l'O.N.F :

- ◆ l'aspect ruiniforme d'une bonne partie de ce patrimoine, peut difficilement passer pour un témoignage de bonne gestion des territoires environnants,

- ◆ la fréquentation du public est cause de dégradations et de risques (vandalisme, incendies, accidents consécutifs à l'effondrement des murs, des planchers ou des toitures...),

- ◆ la mémoire locale et populaire attachée à ces lieux (que certaines personnes ont connu habités, où d'autres ont vécu...), empêche souvent de faire des solutions expéditives (démolition...) !

* Adjoint au Directeur Régional de l'ONF en région PACA
46, Av. Paul Cézanne 13098 Aix-en-Provence cedex 2

** Initiateur du projet Retrouvance,
ONF des Hautes-Alpes
5 rue des Silos BP 96 05003 Gap cedex

De nombreuses solutions de reconversion ont été explorées selon les lieux, selon les époques et selon les initiatives locales ; peu ont donné des résultats convenables et durables...

L'O.N.F s'est donc employé au fil des ans et au gré d'opportunités locales à " construire des projets " autour du bâti forestier encore viable, en privilégiant ceux à enjeu particulier. Cette démarche a pris diverses formes :

- ◆ **consolidation de ruines**, pour des raisons d'insécurité manifeste et/ou de conservation d'une partie de la mémoire attachée à certains lieux et à certains édifices (dans le cas notamment d'anciennes églises ou chapelles),

- ◆ **reconversion du bâti à des fins sociales** (logement de personnels de l'O.N.F dans le cadre de l'action sociale de l'établissement - notamment dans certaines forêts du Var, proches du littoral méditerranéen -) ou à des fins de service au profits de certains usagers de l'espace (cabanes de chasse et d'alpage, dans le cadre des locations de chasse et de pâturages),

- ◆ **reconversion du bâti à l'attention de publics externes** (réalisation d'" abris " - terme peu explicite, mais repris par l'IGN dans sa récente collection de cartes TOP 25 -, concession en faveur d'associations diverses...).

Il est clair que ces différentes solutions, entrevues et expérimentées par le passé, ont souvent constitué des pis-aller, ne constituant pas un objectif en soi satisfaisant ni pérenne :

- ◆ les cabanes pastorales et de chasse n'ont qu'une courte durée d'utilisation dans l'année (au mieux quelques semaines),

- ◆ les bâtiments concédés sont réservés de façon sélective à un public particulier, au détriment de tous les autres publics potentiels (randonneurs, amateurs de nature et d'espace...) ; dès lors ils perdent en quelque sorte leur caractère public ; il s'avère enfin à l'expérience que la gestion de ces bâtiments et que le partage des rôles entre concédant et concessionnaire se révèlent difficiles, entraînant un fonctionnement chaotique,

- ◆ les " abris " sont certes théoriquement accessibles à tous, mais ils regroupent en fait une collection de



bâtiments aux caractéristiques et aux commodités disparates, donc non identifiables dans l'esprit du public,

- ◆ les possibilités de financement prises en charge par l'O.N.F sont aléatoires, voire parfois purement et simplement détournées de leur destination officielle (interventions dans les peuplements, entretien de la forêt...).

Retrouvance : une expérience pilote de développement local

Un projet qui a bénéficié de plusieurs atouts :

- ◆ la qualité objective des territoires et des paysages concernés, avec notamment les immenses forêts domaniales de Durbon, des Sauvas et de Chaudun ; d'une superficie de 10 000 hectares, cet ensemble d'une évidente richesse biologique et esthétique, constitue l'un des fleurons naturels du massif alpin,

- ◆ la présence d'un bâti résiduel bien situé, dernier témoignage d'anciens villages vidés par l'exode rural, puis rachetés par l'Etat dans le cadre de sa politique de prévention des risques et

de restauration des terrains en montagne,

- ◆ la faiblesse de l'offre touristique locale et plus généralement du tissu économique environnant, faiblesses qui ont amené l'O.N.F - fortement et anciennement implanté dans le pays -, à être un moteur obligé de son développement,

- ◆ un personnel local de l'O.N.F, à la fois qualifié et motivé, qui a su prendre des initiatives tout en collant à la demande du marché,

- ◆ l'accord de la direction générale de l'O.N.F pour soutenir une démarche test d'accueil et de développement, innovante à l'échelle de la France entière.

Un projet qui a pris les formes suivantes :

- ◆ la restauration de cinq maisons forestières, en gîtes confortables et conviviaux (de 12 à 18 places ; principes d'aménagement s'apparentant à ceux des chambres d'hôte, avec notamment un espace salle de bains - sanitaires par chambre),

- ◆ un itinéraire lui-même intitulé **Retrouvance** : le produit correspondant, d'une durée 6 jours - 5 nuits, comprend comme services l'accompagnement des groupes, le transport de leurs bagages, des repas traditionnels le soir, et même la possibilité de venir en famille, avec un programme spécial conçu pour les enfants.

Un projet qui a d'autres originalités :

♦ **le caractère dépaysant des lieux** : une seule route, un seul hameau habité, traversés en près d'une semaine,

♦ **l'originalité de la randonnée** : visiter un milieu naturel en évolution spectaculaire depuis un siècle, un patrimoine bâti restauré, c'est rencontrer une mémoire,

♦ **la forte association des opérateurs touristiques du Buëch** (accompagnateurs, logisticiens, transporteurs, restaurateurs, office du tourisme de Veynes...) ; cette place confortée et professionnalisée, à l'échelle des territoires ruraux et montagnards considérés, bon nombre d'emplois ; ce fonctionnement en réseau s'inscrit donc dans une démarche effective et exemplaire de développement local,

♦ **la distribution du produit par une quinzaine de distributeurs**, généralement spécialisés dans le tourisme de pleine nature, dont des distributeurs étrangers (tour operators hollandais et norvégiens dans un premier temps, anglais et autres à venir) ; ce mode de commercialisation amène bien entendu dans la région des clientèles entièrement nouvelles.

Un premier bilan au bout de trois ans :

Après seulement 3 ans de fonctionnement et de mise en marché, Retrouvance a déjà trouvé sa place dans l'**offre touristique à vocation économique**. Chacun des gîtes a connu, en 1998, 36 nuits d'occupation grâce au seul circuit Retrouvance. Le chiffre d'affaires correspondant (qui a dépassé 1 MF en 1998), se décompose ainsi :

- ♦ 57 % pour les prestataires locaux cités,
- ♦ 20 % en commercialisation
- ♦ 23 % pour l'O.N.F.

Ce bilan est par ailleurs à compléter par la fréquentation et par les recettes dont bénéficie l'O.N.F lors de l'utilisation des gîtes en gestion libre (hors réservations par tour operators),

avec des usages diversifiés (groupes d'amis pendant les week-ends ; formations à l'environnement et à la forêt en semaine ; séjours chasse à l'automne ; clientèle professionnelle avec randonnées programmées...). En 1998, cette recette s'élève à 170 KF, appoint important pour l'O.N.F car il garantit la pérennité touristique des gîtes dans de bonnes conditions de fonctionnement (cette recette étant réinvestie dans leur entretien, dans leur modernisation, dans l'aménagement de leurs abords...).

Ce projet a reçu en 1998 deux consécrations : une consécration professionnelle, avec le prix de l'innovation touristique des " Bravos de l'accueil "(décerné par la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative et remis par Madame la Ministre du Tourisme), ainsi que les nombreux encouragements figurant dans le rapport au Premier Ministre sur la forêt, écrit par Jean-Louis Bianco.

Divers obstacles à la poursuite de cet essor :

♦ la contrainte des jours de départ, les randonnées s'effectuant majoritairement de week-end à week-end,

♦ la saisonnalité des départs, le circuit et les gîtes n'étant accessibles que de mai à octobre - un produit raquettes,

limité à deux des cinq gîtes et complété par un troisième hébergement privé, sera toutefois promu et distribué à partir de l'hiver 1999 -

Des expériences pilotes... et après ?

A partir de " Retrouvance ", et sur la base de l'acquis touristique obtenu - connaissance des marchés et de la demande sociale, appréhension des problèmes humains, techniques, financiers et administratifs à résoudre -, l'O.N.F et la G.T.A (Grande Traversée des Alpes) ont conduit tout au long de l'année 1998, un travail d'inventaire du bâti forestier régional et ont élaboré diverses propositions d'actions.

Il fut procédé dans chaque cas à :

♦ **l'évaluation des critères géographiques et des ressources touristiques** (clientèle, intérêt des sites, motivation des acteurs locaux internes à l'ONF et professionnels externes - proximité des flux...),

♦ **l'analyse de l'état du bâtiment et des contraintes de son réaménagement**,

♦ **l'évaluation des conditions économiques et juridiques de l'exploitation**,



- ♦ la capacité des bâtiments à fonctionner en réseau (réseau entre eux et/ou réseau avec d'autres acteurs locaux du tourisme).

Instruits par les différents exemples rencontrés - près de quarante maisons ou bâtiments forestiers ont ainsi fait l'objet d'un programme de visites, programme pratiquement achevé début 1999, l'O.N.F et la G.T.A ont pu en second lieu, définir une doctrine d'aménagement de ce bâti. Cette philosophie de projet s'appuie pour l'essentiel sur la grande variabilité des surfaces aménageables concernées et sur l'idée de ne pas s'enfermer dans des normes conceptuelles trop rigides, excluant des sites potentiellement valorisables. Les constats de base de cette réflexion furent que :

♦ la taille du bâti n'est pas en soi une contrainte : on peut imaginer un intérêt et des usages touristiques aussi bien pour de grands bâtiments que pour de toutes petites unités d'habitation ;

♦ les coûts de restauration augmentent et les modalités de gestion se complexifient à mesure que croissent la taille du bâti et sa capacité d'accueil.

Trois idées maîtresses, trois projets sont sortis de ce travail d'inventaire et d'expertise. Ces idées et ses projets ont en commun " l'esprit Retrouvance ", esprit particulier qui doit se caractériser par :

♦ une capacité d'innovation, à la rencontre d'une clientèle séduite par l'originalité de l'accueil proposé,

♦ la qualité des espaces naturels périphériques, mise en valeur à l'intérieur du bâti par divers détails (ameublement, chauffage et éclairage par énergie douce - cheminées, capteurs solaires... -, documentation proposée, en rapport avec le milieu naturel, le patrimoine et l'histoire des lieux...),

♦ leur insertion dans l'environnement professionnel et humain local ; les projets qui se concrétiseront ne seront pas de simples projets O.N.F, mais seront avant tout des projets concertés, avec des retombées économiques au spectre large .



La concertation...

Trois projets à conduire à l'avenir...

1.- *La création d'un réseau régional de microgîtes.*

L'ONF tient à disposition des randonneurs et des professionnels de la montagne un gîte de toute petite capacité (6 à 7 places), dans le secteur des gorges de Trévans (gîte des Blaches). Le succès de cet hébergement en milieu naturel amène aujourd'hui l'ONF à élargir cette proposition, sous la forme d'un réseau plus large. Cette initiative présente en outre plusieurs caractéristiques :

♦ elle est innovante (le massif alpin et la Provence comptent beaucoup de cabanes plus ou moins destinées à l'accueil du public, mais dont les conditions de gestion, de confort et de promotion sont manifestement à revoir),

♦ elle répond aux besoins des professionnels du tourisme (accompagnateurs en moyenne montagne, centres équestres...), soucieux de diversifier et d'enrichir leurs prestations,

♦ elle est non concurrentielle (de par sa petite taille et de par son mode de gestion " libre " particulier) de structures existantes (gîtes d'étape, chambres d'hôtes...) ; elle l'est aussi par son contexte géographique, les espaces naturels étant aujourd'hui

dépourvus - à l'exception de la haute montagne et de ses refuges - de véritable offre d'accueil,

♦ elle s'accompagne de contraintes de gestion moindres que dans le cas de structures à capacité importante ; ces contraintes paraissent notamment compatibles avec la présence de l'O.N.F aux quatre coins de l'espace rural, mais sans doute aussi avec celle d'autres propriétaires potentiels de bâti (communes, particuliers...),

♦ la multiplication de ces gîtes, sous l'égide de l'ONF et dans le cadre d'une offre régionale qualifiée, est une opportunité d'offre significative (10 ou 20 microgîtes pèsent forcément plus lourd qu'un seul), de gestion suivie et de pérennité touristique ; elle donne par ailleurs des occasions particulières de promotion à ces micro-projets,

♦ enfin, ce réseau ouvert, à partir d'un noyau initial encouragé par l'O.N.F. en région P.A.C.A, pourra s'ouvrir à d'autre situations :

- microgîtes communaux (deux projets, en cours près d'Embrun, où l'O.N.F intervient cette fois comme conseiller auprès des collectivités, prouve que des communes pourraient aussi s'intégrer utilement dans ce réseau),

- microgîtes privés (l'expérience, rapportée par la G.T.A, des microgîtes

haut-savoyards de Bellevaux, montre que la démarche de l'O.N.F peut converger avec celle d'acteurs privés),

- microgîtes en dehors de la région (des contacts ont notamment été pris avec l'O.N.F en région Rhône-Alpes, pour élargir - dans un premier temps - cette proposition à l'échelle alpine),

- microgîtes hors forêt - toujours en espace naturel ; cas déjà rencontré avec le gîte O.N.F de la Moutière, situé sur un alpage de la vallée de l'Ubaye.

Dans cette optique, il a été établi, entre l'O.N.F et la G.T.A, une charte de réhabilitation de ce réseau potentiel de microgîtes. Cette charte fait la distinction entre deux normes de confort (norme qui s'accompagne de deux niveaux de coût de réhabilitation et qui est également liée à la présence d'eau potable à relative proximité du bâti). Cette charte doit servir à homogénéiser l'offre d'accueil, à la requalifier et la rendre identifiable dans l'esprit du public.

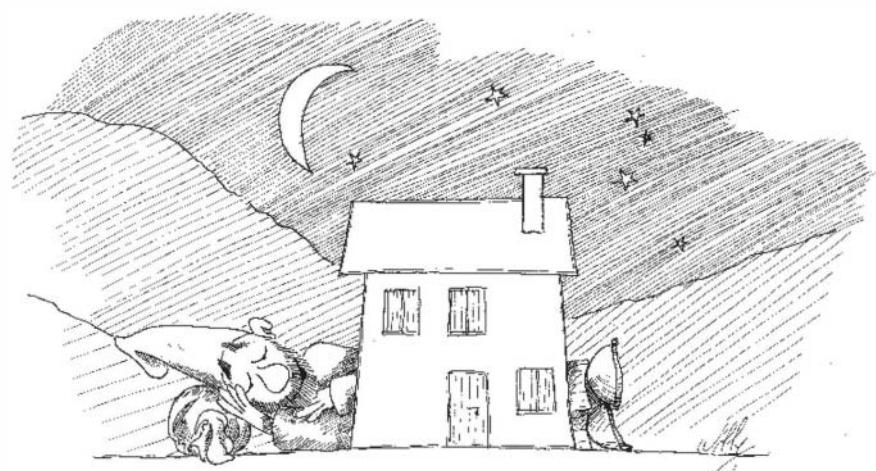
2.- La duplication de Retrouvance

Après 3 ans de fonctionnement de Retrouvance, il existe une forte attente du marché (clients et distributeurs), pour rechercher un ou plusieurs produits du même type. Il est néanmoins clair que l'O.N.F ne pourra proposer une réponse satisfaisante dans ce domaine qu'à plusieurs conditions :

- ◆ trouver un pays, un territoire, comprenant du bâti forestier susceptible de fonctionner également en réseau (des gîtes situés dans un environnement de qualité, reliables par des étapes de difficulté modérée, accessibles aisément pour faciliter les problèmes logistiques...),

- ◆ mettre en oeuvre les opérations préalables de restauration et de mise en marché.

L'inventaire régional des bâtis forestiers dignes d'intérêt touristique a révélé une opportunité possible dans la haute vallée du Verdon (entre parcs naturels du Verdon et du Mercantour), avec cinq bâtiments forestiers potentiellement utilisables pour "répliquer" Retrouvance



Un microgîte...

sous une forme voisine (la différence essentielle étant liée à une capacité des bâtiments concernés moindre - entre 8 et 12 places aménageables, alors que Retrouvance relie des gîtes de 12 à 18 places).

Cette duplication potentielle concerne les cabanes forestières de Congerman (secteur des gorges de Saint-Pierre), de la Fruchière (secteur des lacs de Lignin), de Cabane Neuve et de Couosta (secteur du col des Champs), du Laus (sous le lac d'Allos), et du Garet (près du col de la Cayolle).

A ces cinq bâtiments pourrait se rajouter un hébergement privé pour constituer un produit 6 jours - 5 nuits ou bien 7 jours - 6 nuits, susceptible d'intéresser le marché des tour operators (et d'autant plus vendable que la proposition Retrouvance est désormais reconnue par ce marché, alors qu'elle n'était pas encore identifiée il y a seulement cinq ans).

3.- Le cas des grands bâtiments

L'O.N.F gère aussi dans la région un certain nombre de grands bâtiments, avec des capacités potentielles d'accueil avoisinant une trentaine de places. L'importance des coûts de res-

tauration (l'unité de compte est le million de francs !), fait envisager quatre scénarios :

- ◆ n'entreprendre aucune restauration (avec souvent l'obligation de condamner les ouvertures pour des questions de sécurité),

- ◆ entreprendre une restauration partielle, ne concernant qu'une petite partie du bâtiment (c'est ce qui est en cours pour la maison forestière de Brantes, au pied du Ventoux, en voie d'être transformée en microgîte),

- ◆ reconvertis le bâtiment en gîte de groupe à vocation plutôt sociale, solution expérimentée à trois reprises dans les Hautes-Alpes,

- ◆ confier par voie contractuelle ou de concession la gestion du bâtiment à des personnes ou à des structures (privées ou publiques), qualifiées pour accueillir et commercialiser ; l'O.N.F cumule dans ce domaine des expériences diverses.

Cette série d'expériences vécues sont à ce jour riches d'enseignements pour l'O.N.F. Il s'agit donc à l'avenir d'en tirer profit et de surmonter plusieurs contraintes :

- ◆ l'importance des coûts de restauration (compris entre 1 et 2,5 MF, avec des coûts élevés de mise aux normes sanitaires et de sécurité des bâtiments),

- ◆ l'obligation de trouver un mode dynamique d'exploitation (qui passe par l'installation d'un gérant qualifié), à des conditions - notamment juridiques et financières - garantissant la pérennité de cette exploitation,

- ◆ la volonté de l'O.N.F., de ne pas créer d'enclave de fait en forêt (l'O.N.F entend garder une certaine maîtrise sur le devenir touristique des espaces qu'il gère, ne souhaitant pas que n'importe quel type d'activité s'y développe) et d'y affirmer le respect d'une certaine éthique (une ambition portée donc sur un tourisme de qualité et de découverte et non pas sur un tourisme banalisé et de masse...).

L'O.N.F cherche à contourner ces écueils, via des solutions partenariales et juridiques :

- ◆ permettant un engagement des ressources de l'ONF à un niveau raisonnable
- ◆ garantissant la pérennité de l'usage touristique des bâtiments
- ◆ s'assurer que cet usage s'exerce en harmonie avec les autres fonctions de la forêt (le tourisme ne doit pas leur nuire, pas plus qu'il ne doit en être la victime).

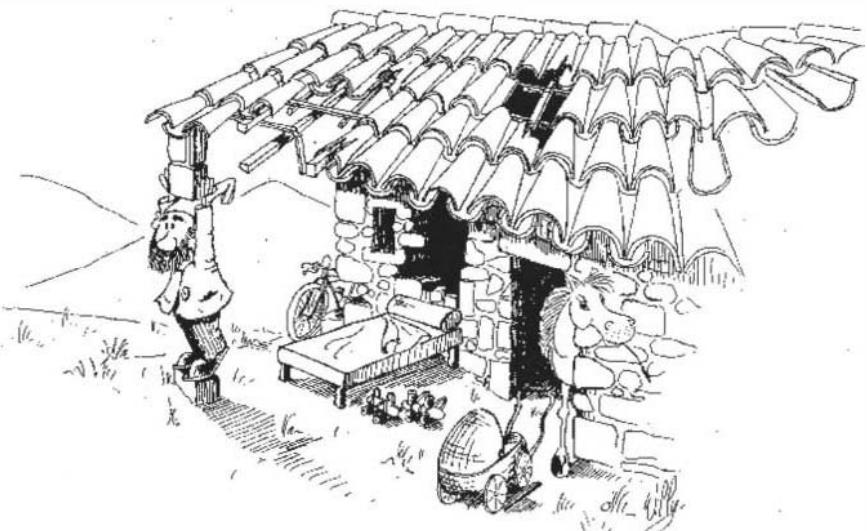
L'O.N.F est ainsi ouvert à des formules d'association avec les collectivités (sous forme contractuelle), permettant par exemple :

- ◆ d'une part, un partage, tant au niveau de l'investissement que de l'exploitation, des coûts et des risques de l'opération,

- ◆ d'autre part de faciliter l'apport de concours financiers publics, en cautionnant le caractère d'intérêt général du projet,

- ◆ d'aménager des gîtes accueillants, aux normes de confort " Rando-plume ",

- ◆ de développer " l'esprit Retrouvance ", grâce à la qualité des paysages et du milieu naturel environnants, grâce à l'information et aux produits imaginés pour valoriser cet environnement et enfin grâce à l'esprit de partenariat qui doit faire de ces bâtiments des lieux d'accueil réellement exceptionnels.



Des bâtiments compliqués à restaurer...

Comme cas d'école pressenti, celui de la maison forestière de Jubeo (commune de Savouron, dans les Hautes-Alpes) semble à ce jour prometteur (cadre naturel remarquable, accès facile, potentiel de tourisme vert manifeste, municipalité fortement motivée...). D'autres réflexions sont aujourd'hui à l'état d'avant-projet, dans une optique de travail tout à fait similaire. Elles concernent notamment à plus ou moins long terme le bâti domanial du département du Var (forêts de l'Estérel, des Maures et de la Sainte-Baume).

Ces divers cas d'études ne pourront toutefois être transformés en réalisations que si des aides publiques apportent un concours financier significatif à la part qu'autofinancerait la (ou les) communes concernées et l'O.N.F sur leurs fonds propres. Cet apport est en effet indispensable pour permettre l'installation d'un gérant et d'un emploi durable, avec un loyer qui autorise sa survie économique à long terme.

touristique originales à l'échelle de la région (notamment de son arrière-pays). Confrontés à une situation présente où l'hébergement en espace naturel est rare, nous sommes toutefois confrontés dans ce domaine à des choix politiques - qui dépassent donc nos missions - et à des alternatives plurielles :

- ◆ **maintien** de cet espace dans son état actuel de quasi no man's land touristique, sans création supplémentaire d'accueil pour compléter les quelques gîtes ou refuges existants ;

- ◆ **dénaturation** de cet espace par des réalisations d'inspiration urbaine ;

- ◆ **réalisation** d'hébergements et de réseaux d'hébergements à vocation véritablement intégrée (à l'environnement naturel), à fort contenu patrimonial et à impact local significatif (activité et emploi, induits par de nouvelles clientèles).

L'O.N.F est bien évidemment porté par sa culture et par ses missions sur cette dernière piste d'action. Celle-ci se doit aussi d'être stimulée par la pression externe de ses partenaires et par sa volonté manifestée de voir la forêt s'ouvrir à d'autres modes de gestion (et notamment à une gestion multi-fonctionnelle effective).

Le trait d'union entre toutes ces idées nous paraît devoir être " l'esprit - ou le label - Retrouvance ",

- ◆ qui est un gage de qualité pour les futurs hôtes de ces gîtes,

Conclusion

Le travail mené par l'O.N.F, avec le concours de la G.T.A, sur le bâti domanial de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a permis d'identifier des possibilités de valorisation

♦ qui est un engagement de la part de l'O.N.F à agir de manière concertée et durable, avec en outre une ambition affichée sur le plan de la qualité et de l'innovation touristiques,

♦ qui se décline de deux façons :

- à travers les microgîtes Retrouvance, aux ambitions modestes en termes de développement (mais préalables à des initiatives futures plus complexes),

- à travers les gîtes Retrouvance, parties prenantes de systèmes touristiques élaborés se traduisant, soit sous la forme de produits distribués dans l'Europe entière, soit par l'installation de gérants et d'emplois qualifiés, au profit d'un nouveau type d'accueil en espace naturel.

L'O.N.F espère donc, pour les cinq à sept ans à venir, conduire avec l'aide de tous un programme de rénovation de son bâti forestier :

♦ qui permettrait la création de **dix microgîtes Retrouvance**,

♦ qui permettrait de dupliquer Retrouvance en restaurant cinq maisons forestières, **cinq nouveaux gîtes Retrouvance** situés entre les hautes vallées du Var et du Verdon,

♦ qui permettrait de restaurer aux normes Randoplume deux ou trois bâtiments forestiers et d'installer ainsi durablement deux ou trois entreprises touristiques, en charge de la gestion de ces gîtes "Retrouvance" d'un nouveau type.

Ces projets, s'ils devaient tous se réaliser, permettraient d'enrichir à horizon 5 à 7 ans l'offre touristique régionale d'environ **200 places et ce pour un coût global d'environ 12 MF HT** ; 200 places qui reviendraient à doubler la capacité actuelle des gîtes forestiers gérés par l'O.N.F en région.

Ce résultat, d'apparence modeste, concourra toutefois à sa façon à la diversification, à la spécificité et à l'amélioration qualitative du tourisme en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Et ce, sur des créneaux manifestement porteurs, aussi bien à l'attention des clientèles lointaines dans le cadre de leurs courts et longs séjours, qu'à l'attention de la population régionale dans le cadre de ses loisirs.

Ce résultat serait également une démonstration et une application concrètes de la multi-fonctionnalité des espaces naturels et forestiers, de par sa contribution au développement local et aux aspirations sociales.

La réserve nationale de Camargue : Société nationale de protection de la nature

par Eric COULET *

La S.N.P.N., association créée en 1854, reconnue d'utilité publique a mis en place la Réserve de Camargue en 1927. Ses statuts lui imposent un rôle de protection de la nature basé sur la vulgarisation scientifique qu'elle a développée par diverses activités dont ses deux publications, le «Courrier de la Nature» et «Terre et Vie».

La Capelière est le siège administratif de la réserve dont le personnel est en grande partie mobilisé par les opérations de suivi scientifique lui permettant d'analyser l'état de santé de la réserve à chaque instant par la mesure en continu d'une cinquantaine de paramètres.

La gestion de la réserve est basée sur un plan de gestion mis en place dès 1990.

Ce plan prévoit un renforcement de ses moyens de suivi scientifique qui ne peut se faire que par un gain de temps sur les activités de gardiennage.

Ces activités sont basées sur l'information du public autorisé à utiliser à pied ou à vélo le littoral et la digue à la mer (plusieurs dizaines de milliers de visiteurs).

L'idée est donc de promouvoir une information des visiteurs en amont de ces lieux de visite, afin de limiter l'information in situ, très prenante en terme de temps et de déplacements.

Ainsi, l'objectif de la Capelière est de libérer du temps pour le suivi scientifique, qui est notre première mission, l'information du public n'est donc qu'un objectif secondaire.

Notre philosophie en terme d'information est de pratiquer un échange basé sur la notion de «plaisir» : à la Capelière, vous aurez un premier contact avec la nature, on vous indiquera comment organiser la suite de votre visite pour profiter au mieux de votre séjour, en échange apprenez à

* Directeur de la Réserve nationale de Camargue
La Capelière 13200 Arles